

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Réaménagement de la dette – Budget Régie des énergies

Séance du 25 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq novembre, à dix-neuf heures, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Plateau d'Hauteville sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le dix-huit novembre deux mille vingt.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 23

Georges BERMOND, Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOU, Didier BOURGEOU, Corinne BOYER, Solange DOMINGUEZ, Amélie COCHET, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Philippe EMIN, Gaëlle FORAY, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Maria GUILLERMET, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Jessie MARIN, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON.

Membres absents excusés avec pouvoir : 6

Gérard CHAPUIS (pouvoir à Didier BOURGEOU), Bernard CORTINOVIS (pouvoir à Jean-Michel CYVOCT), Nicole ROSIER (pouvoir à Philippe EMIN), Stéphane LYAUDET (pouvoir à Patrick GENOD), Jacques DRHOVIN (pouvoir à Karine LIEVIN), Sonia ZANI (pouvoir à Eliane MERMILLON),

Membres absents excusés, sans pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Madame Jessie MARIN.

23 présents, 6 pouvoirs, soit 29 votants.

Vu la délibération 2016 – 069 du 28 juillet 2016 Plan de redressement de la régie des énergies - Moratoire

Vu la délibération 2020 – 067 du 22 juillet 2020 Plan de redressement de la régie des énergies – Prolongation

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les conditions de plein exercice de la concession de DSP des réseaux de chaleur de Plateau d'Hauteville sont réunies et actées dans la séance du jour.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la commune a régularisé la différence de traitement de la banque Populaire dans le moratoire bancaire de 2016-2019 prolongé au 31 décembre 2020.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les termes du réaménagement de la dette globale du budget de la régie des énergies ont été négociés avec les partenaires bancaires : Banque populaire, crédit Agricole, caisse d'épargne et SFIL.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, en accord avec les 3 autres banques, la commune procédera au paiement de l'emprunt SFIL de 142 904.96€ le 15 janvier 2021 pour le solder.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les trois propositions de réaménagement des prêts contractés auprès

de la Banque Populaire, du Crédit Agricole et de la Caisse Épargne.
Accusé de réception par la Préfecture de l'Ain
001-200086122-20201125-DE-2020-150-DE
Date de télétransmission : 30/11/2020
Date de réception préfecture : 30/11/2020

Il souligne que pour refinancer le capital restant dû des contrats de prêts et des lignes de trésorerie auprès des banques citées ci-dessus, il est opportun de recourir à

- un emprunt de 619 180,00 € auprès de la Banque Populaire,
- un emprunt de 573 966,00 € auprès du Crédit Agricole
- et un emprunt de 169 683,86 € auprès de la Caisse d'Épargne

pour un montant total de 1 362 829,86 €.

Selon l'article L. 1612-1 du CGCT, Monsieur le Maire sera en capacité

- au 15 janvier 2021 d'exécuter les dépenses de la section de fonctionnement avant l'adoption du budget 2021, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année 2020. Les crédits, auront été ouverts en 2020 à un montant supérieur aux montants prévus pour les intérêts et IRA.
- au 15 janvier 2021 de mandater les dépenses afférentes au remboursement du capital des dettes contractées par la collectivité et venant à échéance avant le vote du budget 2021.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de procéder du règlement de l'intégralité de sa dette avec la banque SFIL au 15 janvier 2021,
- **DECIDE** de procéder en accord avec la Banque Populaire et par dérogation aux dispositions contractuelles, au remboursement anticipé et au refinancement à la date du 15 Janvier 2021 des contrats n°07152117, n°07152118, n°08710462 comprenant les indemnités de remboursement anticipées, et la consolidation partielle à hauteur de 130 000€ d'une ligne de trésorerie N°82421209428, d'un montant total de 400 000€ pour laquelle la commune s'engage à rembourser les 270 000€ restant au 15 janvier 2021. Le montant total du refinancement est de 619 180 €.
- La commune de Plateau d'Hauteville contracte auprès de la Banque Populaire le 15 janvier 2021 un emprunt de 619 180,00 € dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Durée : 25 ans
 - Périodicité : Annuelle
 - Taux : 1,10 %
 - Date de première échéance : 15/09/2021
 - Frais de dossier : 4 500,00 €
- **DECIDE** de procéder en accord avec le Crédit Agricole et par dérogation aux dispositions contractuelles, au remboursement anticipé et au refinancement à la date du 15 Janvier 2021 des contrats n°002261921, n°003728806 comprenant les indemnités de remboursement anticipées et la consolidation partielle à hauteur de 95 000 € d'une ligne de trésorerie N°04145823868, d'un montant total de 295 000€ pour laquelle la commune s'engage à rembourser les 200 000€ restant au 15 janvier 2021. Le montant total du refinancement est de 573 966 €.
- La commune de Plateau d'Hauteville contracte auprès de du Crédit Agricole le 15 janvier 2021 un emprunt de 573 966,00 € dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Durée : 25 ans
 - Périodicité : Annuelle
 - Taux : 1,10 %
 - Date de première échéance : 15/09/2021
 - Frais de dossier : 4 500,00 €
- **DECIDE** de procéder en accord avec la Caisse d'Épargne et par dérogation aux dispositions contractuelles, au remboursement anticipé et au refinancement à la date du 15 Janvier 2021 du contrat n° 9330427 3941578, pour un montant de 169 683,86 € comprenant 5216,13 € d'indemnités de remboursement anticipées. La commune de Plateau d'Hauteville contracte auprès de la Caisse d'Épargne le 15 janvier 2021 un emprunt de 169 683,86 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

Accusé de réception en préfecture : 25 ans
001-200086122-20201125-DE-2020-150-DE
Date de télétransmission : 30/11/2020 Périodicité : Annuelle
Date de réception préfecture : 30/11/2020

- Taux : 1,08 %
- ICNE : le paiement des ICNE d'un montant de 4 282,19 € seront payés le 15 Janvier 2021
- Date de première échéance : 15/09/2021
- Frais de dossier : 339,37 €

- **AUTORISE** le maire à signer les contrats de prêts
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN


